

Laon, le 12 juillet 2010

*Communiqué de presse*

**Limitation des usages de l'eau compte-tenu de la sécheresse**

Le département de l'Aisne a connu un hiver 2009-2010 marqué par une pluviométrie légèrement inférieure à la moyenne de ces dernières années. A partir du printemps, les précipitations sont devenues fortement déficitaires.

Cette situation s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui et semble devoir se prolonger durant les semaines à venir.

Les nappes phréatiques, qui avaient connu une période de recharge plus courte que la moyenne, ont amorcé leur décharge dès le mois de mai. Les rivières affichent des niveaux faibles sur plusieurs bassins du département et supportent assez mal cet épisode sec.

Cette situation conduit à adopter un arrêté préfectoral réglementant l'usage de l'eau sur **le bassin de l'Oise** et sur les **bassins de l'Ourcq et de la Serre**.

Les mesures afin d'assurer une gestion coordonnée et adaptée de l'eau sont les suivantes :

- ➔ l'arrosage des jardins potagers, des jardinières, des plates bandes fleuries publiques, des terrains de sports, des stades et des golfs, est autorisé à condition qu'il soit géré de manière économique et s'effectue avant 10 heures ou après 18 heures ;
- ➔ le remplissage, excepté pour les activités commerciales, des piscines privées, des plans d'eau, des étangs, la vidange des plans d'eau, des piscines publiques, et la purge des réseaux sont interdits ;
- ➔ le lavage des véhicules est interdit, sauf dans les stations professionnelles de lavage ;
- ➔ les travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau, sur les usines d'eau sont interdits et reportés, sauf urgence ;
- ➔ l'irrigation agricole avec tenue d'un carnet d'irrigation est limitée ainsi que la consommation d'eau des activités industrielles et commerciales.

Ces mesures sont **provisoires** et seront aménagées en fonction de l'évolution de la situation hydrologique et météorologique dans les semaines à venir.

Contact presse :  
Sophie Henniaux  
Tél : 03 23 21 82 15  
Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)